



Créance URSSAF -association -CEA

Par **ETATSDEDANSE**, le **01/03/2016** à **19:08**

Bonsoir,

Je suis bénévole d'une association qui emploie un professeur de danse en CEA (CCD d'usage de sept à juin-10h par semaine).

Cet été, des cotisations URSSAF n'ont pas pu être prélevées.

Malheureusement, il s'agit d'une grosse somme pour une association comme la nôtre: 1130 euros de créances et il n'y a quasiment pas d'entrées d'argent à part le salaire de l'employée...

L'URSSAF n'a pas contacté l'association pour cette créance.

Je ne souhaite pas que l'association ait des problèmes avec l'Urssaf.

Je vais procéder à un règlement d'une partie de la dette (113 euros) et je vais solliciter un échéancier sur 10 mois.

Pourriez-vous me conseiller des possibles aides pour que l'association puisse rembourser?

(je n'ai pas envie de le retenir sur le salaire de l'employée)

Merci de vos réponses.

Hodencq.M